

Observatoire des déchets de Normandie

Les déchets dangereux en Normandie - Bilan 2018

L'Observatoire des déchets de Normandie a été créé en 2004, à l'initiative de Biomasse Normandie, pour établir des bilans de la gestion des déchets sur le territoire normand.

Soutenue par la Région et l'ADEME Normandie, sa mission prioritaire est de mutualiser les connaissances sur la gestion des déchets et d'identifier les besoins et les opportunités des territoires afin d'orienter les stratégies de développement qu'elles soient publiques ou privées.

Plus d'informations:



18 rue d'Armor 14000 CAEN Tél.: 02 31 34 24 88 info@biomassenormandie.org www.biomassenormandie.org

Partenaires techniques et/ou financiers :









759 100 tonnes

227 kg/hab.INSEE

(Hors VHU¹ et DEEE²)

• Une légère diminution de la production à relativiser

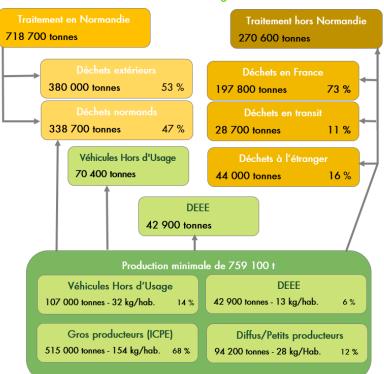
La production de déchets dangereux est estimée à **environ 759 100 tonnes en 2018** sur le périmètre du PRPGD¹ normand, **soit 227 kg/hab.INSE**E.

Les activités industrielles et les gros producteurs ont généré 68 % de ce flux. Le flux de déchets dit « diffus » est quant à lui estimé à 94 200 tonnes (12 %).

Globalement, les quantités de déchets dangereux collectés **ont diminué de près de 4** % **entre 2015 et 2018**. Rappelons toutefois que l'année 2015 a été marquée par l'arrêt des stations d'épuration internes de deux industriels, ce qui a nécessité un traitement externe d'eaux de lavage et de liqueurs mères et ainsi impacté le flux de déchets observés sur cette année de référence. Les évolutions de deux autres flux sont également notables :

- Les mâchefers : augmentation de 18 % par rapport à 2017, qui s'explique par des flux entrants plus importants sur un incinérateur seino-marin, mais surtout par une plus forte proportion de déchets à charge minérale.
- Le flux « autres déchets solides » : augmentation de 12 % par rapport à l'année précédente, liée notamment à une plus forte exportation de résidus de broyage automobile dangereux et de déchets de bois (traverses de chemins de fer).

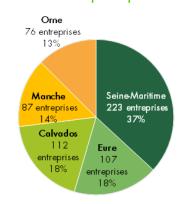
Production de déchets dangereux en 2018



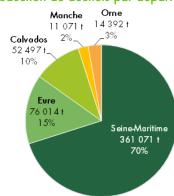
La production des gros producteurs (ICPE)

Les ICPE² produisant plus de 2 t/an de déchets dangereux ont l'obligation de déclarer leur production de déchets annuelle au Registre des Émissions Polluantes. Sur cette base, les 605 installations concernées ont produit près de 515 000 tonnes en 2018. Ces déchets dangereux sont majoritairement générés par les activités du déchet-dépollution (38 %) et sur le secteur de la chimie-pharmacie (34 %). Ils sont essentiellement produits en Seine-Maritime.

Établissements par département

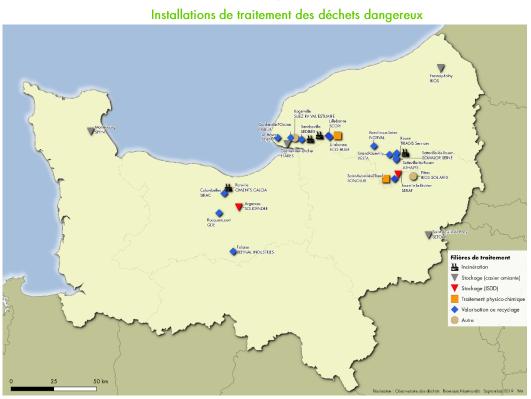


Production de déchets par département



Les installations de traitement

En 2018, le territoire normand comptait 23 entreprises spécialisées dans le traitement de déchets dangereux (hors centres VHU³ et unités de démantèlement des DEEE⁴).



Près de la moitié des déchets gérés sur ces installations provenait de Normandie (47 %) ; les régions limitrophes ont quant à elles constitué 24 % des apports.

Globalement, les déchets dangereux normands ont suivi une filière de valorisation à près de 57 %. Le stockage et l'incinération sans valorisation concernent quant à eux 32 % des flux. Soulignons que 87 % des flux normands mis à l'enfouissement sont gérés sur la Normandie. Le maintien des filières de stockage en Normandie reste un enjeu majeur, comme précisé dans le PRPGD.

⁴ DEEE : Déchets d'Equipement Electrique et Electronique



PRPGD : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

² ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

³ VHU : Véhicule Hors d'Usage